

Objectifs

Formation réglementaire pour l'intervention à proximité des réseaux

Public Visé

Toute personne chargée par le responsable de projet d'encadrer la mise en œuvre de travaux à proximité de réseaux aériens ou souterrains.

Maître d'œuvre, exploitant, maître d'ouvrages et personnels techniques des collectivités territoriales, bureaux d'études spécialisés.

Toute personne de l'entreprise de localisation des réseaux ou en recollement des réseaux neufs voulant être certifiée.

Toute personne assurant l'encadrement des travaux

Pré Requis

Niveau VI de l'Education nationale ou équivalent.

Savoir parler, lire et écrire le français.

Etre âgé de 18 ans révolus.

Connaissances préalables requises dans le vocabulaire et les techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains. Connaissances réglementaires des décrets relatifs à « l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution » (décret Anti Endommagement) du 5 octobre 2011, des arrêtés les annexes associées, du guide technique relatif « aux travaux à proximité des réseaux », et des normes : NF S70 003 1 / NF S70 003 2 / NF S70 003 3 / NF S70 003 4 / NF P98 332

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Renforcer la prise en compte des mesures techniques liées au décret anti-endommagement dans son projet de travaux

Rapprocher le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT des exigences de l'examen AIPR

Passer l'examen en optimisant ses chances de réussite au QCM AIPR Encadrement et/ou Concepteur

Méthodes pédagogiques

Animation par des experts assurant au quotidien des missions techniques auprès des entreprises, formés et qualifiés à la pédagogie pour adultes avec un suivi et une actualisation permanente de leurs compétences théoriques, pratiques et pédagogiques.

Parcours pédagogique

Contexte réglementaire relatif à « l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution »

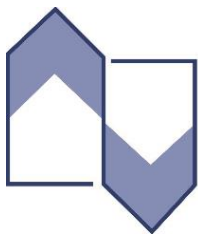
- Identifier les contraintes réglementaires : décret Anti-Endommagement du 5 octobre 2011, arrêté du 15/02/2012 et les annexes associées, guide technique relatif « aux travaux à proximité des réseaux », normes NF S70 003 1 / NF S70 003 2 / NF S70 003 3 / NF S70 003 4 / NF P98 332
- Identifier les rôles, les missions et les responsabilités de chacun dans l'organisation et le suivi de chantier en lien avec la présence des réseaux
- Analyser les risques liés aux réseaux existants et à construire et définir et adapter les mesures de prévention
- Connaître le rôle du responsable de projet pour la préparation des projets de travaux (investigations complémentaires ou clauses du marché pour l'encadrement des travaux en zone d'incertitude, clauses du marché prévoyant l'absence de préjudice pour les entreprises dans certaines circonstances, marquage piquetage)

Principes fondamentaux de sécurité et mesures de prévention

- Identifier les types de réseaux souterrains et aériens, terminologie, risques liés aux réseaux existants et à construire, les mesures de prévention (moyens de protection collective et individuelle), l'adéquation entre les besoins et le matériel, situations potentiellement dangereuses ou inattendues
- Respecter et appliquer les procédures de prévention en amont du chantier (rédaction du PPSPS, plan de prévention, DT, DICT, demande de mise hors tension, distances de sécurité...)

Gestion des travaux de réseaux aériens et souterrains

- Sensibiliser, informer, transmettre les instructions à l'encadrement de chantier
- Répondre aux DT-DICT et recommandations spécifiques éventuelles au chantier qui y figurent...
- Lectures de plans de réseau fuseaux d'imprécision sur le site, en planimétrie et altimétrie
- Comprendre les relevés topographiques de réseaux (mesures relatives en planimétrie et en altimétrie.
- Renseigner un constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
- Gérer les aléas de chantiers en cas de dangers liés à la découverte de réseaux (ordre



d'arrêt et de reprise de chantier)

- Gérer l'accès aux ouvrages de sécurité des réseaux, y compris dans les périodes d'interruption de travaux.

Pathologie

- Retour d'expérience pathologique, les points de vigilance

Moyens pédagogiques

Formation en salle sous forme d'exposé, illustrations, reportages photographiques et entraînement au passage du QCM AIPR Concepteur.
Formateur-expert en BTP, qualifié Apave et suivi selon leur processus qualité

Formation et passation du test assurés par l'APAVE reconnu comme CENTRE D'EXAMEN par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, au sens de l'article 22 de l'arrêté du 15 février 2012.

Qualification Intervenant-e-s

Formateur-expert en BTP, qualifié Apave et suivi selon leur processus qualité

Méthodes et modalités d'évaluation

- QCM blanc
- QCM sur site internet du MTES (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire) uniquement en présentiel

Evaluation de la satisfaction et de l'atteinte des objectifs du stagiaire par un questionnaire en fin de formation

Modalités d'accessibilité handicap

Pour tout renseignement, veuillez prendre contact avec le référent handicap : Rebecca TRASK au 06 95 26 66 45



Durée

7.00 Heures **1** Jour

Effectif

De 6 à 12 Personnes